

L'ethnisation de l'établissement humain en Amérique du Nord : l'exemple du quartier portugais à Montréal

Gilles Lavigne, Nanouk Daudelin et Gilles Ritchot

Volume 39, numéro 108, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022518ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022518ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lavigne, G., Daudelin, N. & Ritchot, G. (1995). L'ethnisation de l'établissement humain en Amérique du Nord : l'exemple du quartier portugais à Montréal. *Cahiers de géographie du Québec*, 39(108), 417–443. <https://doi.org/10.7202/022518ar>

Résumé de l'article

L'ethnisation est un effet de l'immigration, sauf que les facteurs externes qui lui sont reliés font apparaître une dynamique interne propre aux positions géographiques ciblées. Cette dynamique interne est objective. Elle relève d'un contrôle de la mobilité par l'appropriation, qui pour sa part fait appel à une médiation politique garantie par l'État. L'émergence d'un quartier portugais à Montréal, à compter de 1956 environ, n'a pas seulement procédé d'une transplantation de caractères culturels en provenance des Açores. Elle a témoigné plutôt d'un investissement de valeurs culturelles dans une position terminative urbaine au demeurant régulée en fonction d'une dynamique interne à l'espace politique local.

L'ethnisation de l'établissement humain en Amérique du Nord : l'exemple du quartier portugais à Montréal

Gilles Lavigne

Télé-université de l'Université du Québec
Montréal

Nanouk Daudelin

Psychologie
Montréal

Gilles Ritchot

C.É.L.A.T.
Université Laval, Québec

Résumé

L'ethnisation est un effet de l'immigration, sauf que les facteurs externes qui lui sont reliés font apparaître une dynamique interne propre aux positions géographiques ciblées. Cette dynamique interne est objective. Elle relève d'un contrôle de la mobilité par l'appropriation, qui pour sa part fait appel à une médiation politique garantie par l'État. L'émergence d'un quartier portugais à Montréal, à compter de 1956 environ, n'a pas seulement procédé d'une transplantation de caractères culturels en provenance des Açores. Elle a témoigné plutôt d'un investissement de valeurs culturelles dans une position terminative urbaine au demeurant régulée en fonction d'une dynamique interne à l'espace politique local.

Mots-clés : Immigration, ethnisation, racisme, culturalisme, marxisme, néopositivisme, critique structurale, quartier portugais, Montréal.

Abstract

The Ethnical Dimension of the North American Human Settlement : the Case of the Portuguese Neighbourhood in Montréal

Immigration usually results in ethnisation. Yet the correlated external factors make explicit an internal dynamic that characterizes the targeted positions. This internal dynamic is objective. It relies upon the control of mobility related to the land owning that, as a whole, gets into touch with political mediations covered by the State. The case of the Montreal Portuguese neighbourhood shows that it is ethnically pointed out for its inhabitants carried there some cultural traits formerly acquired inside Azores Islands. Moreover, to say the least, such an ethnical outlook transforms investments of cultural values into the Montreal urban position that has been, from the very beginning, politically controlled by many Canadian authorized institutions.

Key Words : Immigration, ethnic groups, racism, culturalism, marxism, neopositivism, structural geography, Portuguese neighbourhood, Montreal.

LA PROBLÉMATIQUE DE L'ETHNICISATION

Il est coutumier d'attribuer le phénomène de l'ethnicisation au fait de l'immigration. Sur ce point, les approches matérialiste et culturaliste s'accordent, en dépit de divergences d'interprétation que nous allons sous peu examiner. Et nous pouvons anticiper qu'il en ira de même avec l'approche néopositiviste quantitative, qui se contente d'améliorer la description des phénomènes sans chercher à les comprendre vraiment.

La problématique de l'ethnicisation peut dès lors s'en remettre à l'analyse de l'immigration et de sa diversité empirique : provenances lointaines et locales, fuite des cerveaux, afflux de réfugiés, déportations, etc. Sous cet angle, l'immigration apparaît comme étant le déplacement géographique d'une quantité de force de travail qui, par rapport à la formation sociale qu'elle grossit, injecte des caractères biologiques et culturels éventuellement «étrangers», c'est-à-dire «ethniques».

Le rapport de l'ethnicisation à l'immigration est réductionniste causal. Il est de l'ordre du constat qui n'apprend rien de plus que l'immigration externalise des trajectoires entre des positions inchoatives et terminatives et que les syndromes ethniques se montrent aux points d'arrivée. Ces syndromes sont multiples — chocs culturels, discrimination, ségrégation, territorialisation sous forme de ghetto ou de quartier dans une ville, etc. —, mais ils présupposent d'emblée la réalisation de flux migratoires orientés vers les positions où ils se manifestent.

Notre propos consiste à dépasser le niveau de cette définition réductionniste de l'ethnicisation. Celle-ci ne procéderait pas uniquement de modifications externes que l'immigration apporte dans les positions terminatives. Car les positions géographiques ciblées par l'immigration détiendraient aussi leur propre dynamique interne. Cette dynamique contribuerait pour sa part à canaliser les caractères biologiques et culturels des arrivants dans un processus de régulation politique de la mobilité. Dès lors, l'ethnicisation ne consisterait plus seulement à projeter des traits biologiques et culturels «étrangers» sur les positions atteintes par l'immigration. L'ethnicisation serait aussi, et plus fondamentalement, une procédure particulière d'appropriation politique inscrite dans la dynamique interne à ces positions.

Nous allons bientôt examiner la problématique de l'ethnicisation sous le rapport de cette dynamique interne aux positions terminatives, après avoir passé en revue les approches qui méconnaissent cette dynamique au profit des seuls facteurs externes corrélés à l'immigration.

L'APPROCHE MATÉRIALISTE (MARXISTE)

L'intérêt des doctrines matérialistes à l'égard de l'ethnicisation remonte au milieu du XIX^e siècle. Marx (1965 : 1389 *et seq.*) et Engels (1973) étaient alors témoins de l'arrivée d'Irlandais affamés en Angleterre et du départ de Britanniques

vers les colonies ainsi que vers les États-Unis d'Amérique. Marx constatait que, dans les périodes de crise, le capital anglais, ou du moins une partie du capital suraccumulé, s'exilait vers d'autres pays (1965 : 1224-1235). Le prolétariat — une partie, s'entend — suivait.

La forte densification des flux migratoires vers les États-Unis accélérât le développement d'un capital américain. La logique de l'accumulation bénéficiait d'une force de travail dont la valeur était réduite au minimum, parce que les immigrants démunis grossissaient continuellement les rangs de l'armée industrielle de réserve (Marx, 1965 : 1234-1235). L'immigration se déroulait à l'intérieur d'un espace soumis au mode de production capitaliste, bien que les positions-sources et les positions-butts affichaient des degrés variables de développement. Les caractères biologiques et culturels, susceptibles de dénoter la provenance «étrangère» de certains travailleurs, devenaient l'objet de préjugés discriminatoires (Baran et Sweezy, 1968; Luria, 1974).

Avec la Première Guerre mondiale, la corporatisation des entreprises devint le modèle de gestion aux États-Unis. Caractérisée par une séparation entre la propriété légale des actionnaires et le contrôle des administrateurs, cette pratique contribuait à renforcer la concentration du capital de façon phénoménale (Berle et Means, 1968). Dès le premier quart du XX^e siècle, les États-Unis restreignirent l'immigration et du capital fuyait vers le tiers monde. L'ethnisation figurait alors tel un effet secondaire du développement inégal et du néocolonialisme (Castells, 1975; Meillassoux, 1975).

Depuis les années 1960, au fil d'un processus de décolonisation, les pays industrialisés européens ont régulièrement importé une force de travail exploitable lors des croissances et révoquant en temps de récession (Granotier, 1970; Castles et Kosach, 1973; Marshall, 1973). Pour que le travailleur étranger assume ses fonctions économiques, comme le souligne Castells (1975), il faut en l'occurrence que son statut d'étranger soit maintenu, d'où la dimension politique et non plus seulement économique de l'immigration, puisque le préjugé et la discrimination seraient fonction de la lutte des classes :

The utility of immigrant labour to capital derives primarily from the fact that it can act towards it as though labour movement did not exist, thereby moving the class struggle back several decades (Castells, 1975 : 52).

Orthodoxie oblige? L'approche matérialiste subordonne l'ethnisation à la lutte des classes. L'ethnisation résulterait «par ricochet» d'une immigration qui fractionne la classe ouvrière en vue de l'affaiblir. Et l'État légaliserait l'immigration de façon à gérer les divisions ethniques. En retour, ces divisions provoqueraient des conflits sociaux impossibles à liquider à moins que soit éradiqué l'invincible capitalisme qui les a générés. *Double bind!* Il est notoire que l'interprétation élude la composante culturelle, comme elle le fera plus tard de la dynamique urbaine, la culture et la géographie n'étant que des paramètres historicistes des rapports de production et de la lutte des classes.

L'APPROCHE CULTURALISTE

Les penseurs de l'École de Chicago observaient, quelque 50 ans après Marx, un flot massif et bigarré d'immigrants venant à l'assaut de l'Amérique. En quelques années, leur ville devenait une métropole imposante, où la misère était aussi excessive que la richesse. Park, Burgess, Wirth et d'autres ont cherché à contrer l'idée reçue selon laquelle la pauvreté, la maladie et la délinquance correspondent à autant de dégénérescences naturelles. Les relations ethniques et raciales devenaient le thème de vastes programmes de recherche (Faris, 1970).

D'après Park (1928; Park et Burgess, 1924), les immigrants abandonnaient «leur» misère afin de trouver en Amérique de meilleures conditions d'existence. La compétition interindividuelle devait s'ensuivre et faisait courir à la population native le risque d'une baisse de sa qualité de vie. La compétition suscitée par la venue des immigrants alimentait ainsi le préjugé de la population native à leur rencontre. Ce réflexe défensif devait avoir pour effet de confiner la compétition à l'intérieur des groupes immigrants.

Dans cette mécanique, le préjugé de la population native envers les immigrants requiert l'attribution à ces derniers de traits biologiques et culturels transformés en identités raciales et ethniques. Les immigrants subissent la discrimination sur cette base. Ayant à gérer une rivalité qui leur est strictement réservée et qui exclut toute agressivité pouvant se diriger vers le dehors, ils s'organisent en communautés et se dotent d'institutions (Park, 1967, 1971). Cette organisation communautaire détermine un isolement autant social que spatial — tendance à la ghettoïsation —, ce qui renforce la solidarité du groupe mais au prix d'une cristallisation de préjugés discriminatoires au demeurant conçus comme étant tout à fait «naturels».

Au fur et à mesure que les immigrants acquièrent la culture autochtone, ils se dirigent vers de nouvelles positions moins connotées ethniquement. Ils quittent leur «colonie» et intègrent l'établissement cosmopolite. Aussi «naturelle» que le préjugé, l'assimilation découle de cette migration adaptative locale et qui a le temps pour elle. Elle serait le moyen à la disposition de l'immigrant pour qu'il acquière les valeurs de la culture dominante (Park, 1950; Park et Burgess, 1924).

La sociologie urbaine de Chicago a postulé que les degrés d'assimilation et de ségrégation varient en sens inverse et qu'ils sont calculables à l'aide d'un indice de dissimilarité. En effet, l'assimilation serait une acculturation enrichissante pour les immigrants et «même» pour les natifs, tandis que la ségrégation séparerait dans l'espace géographique ces deux parties qui alors s'interdisent d'échanger leurs richesses respectives, culturelles pour l'une, économiques pour l'autre. Afin de comprendre la coprésence de ces manifestations contradictoires corrélées à l'ethnicisation, deux courants de recherche furent tôt constitués, respectivement orientés vers l'analyse et la mesure de la ségrégation des groupes dans l'espace (Duncan et Duncan, 1955a-b), et vers l'analyse de l'interaction entre individus et groupes (Allport, 1954).

Mis au point par Jahn en 1946, l'indice de ségrégation permettait en principe de mesurer le degré et le rythme d'assimilation de chaque groupe immigrant, tout en accordant une attention particulière à la population noire. Le glissement est remarquable : la problématique de l'ethnicisation, dans le contexte de la sociologie urbaine américaine, croise régulièrement celle de la présence noire. Nous allons y revenir. En 1947, la publication des formules destinées à établir l'indice de ségrégation provoqua, sinon une «cabale» (Cowgill et Cowgill, 1951), du moins trois critiques :

- contre la redondance des mesures (Hornseth, 1947);
- contre l'idée de «quantité» en matière de ségrégation, calibrée par un minimum (0 = pas de Noir) et un maximum (1 = que des Noirs) (Williams, 1948);
- contre le caractère non fiable du découpage du territoire en tant que grille d'unités de mesure (Cowgill et Cowgill, 1951).

Jahn ne réfuta pas ces critiques (1950), soutenant qu'il pouvait exister autant d'indices que de phénomènes à mesurer. Et un indice était jugé valable en autant qu'il permit de reproduire la distribution d'une variable avec une marge d'erreur limitée.

Dans la perspective d'une écologie «sociale» ou «factorielle» avant la lettre (Berry, 1971; Rees, 1970, 1971; Carlos et Polèse, 1978), Shevky (1949, 1961) et Bell (1953, 1954) développèrent une mesure des «aires sociales» et les Duncan (1955a-b) mirent au point une mesure de la «ségrégation résidentielle» faisant valoir celle de la dissimilarité. Fait intéressant, les Duncan réussissaient à greffer la mesure de la ségrégation à la thèse centrale de l'assimilation promue par l'École de Chicago, en formulant cette double hypothèse :

Our leading hypothesis are, first, that the degree of residential segregation of a group of foreign stock at any given time is inversely related to appropriate indicators of its socio-economic status and degree of assimilation and directly related to indicators of its "social distance" from the population of native stock and, second, that ethnic segregation patterns are relatively stable over time but change in directions to be anticipated on the basis of the positive correlation between assimilation and length of time that the immigrant group has been established in the United States (Duncan et Lieberman, 1959 : 364).

Les premières mesures de dissimilarité ont porté, comme il se devait, sur Chicago. Mais beaucoup d'autres villes ne tardaient pas à être soumises à des enquêtes du même type. Pendant plus de 25 ans, l'Amérique du Nord fut mesurée en long, en large et en travers. Trois chercheurs ont jalonné cette époque. Lieberman (1963) explora les liens entre la mobilité sociale, l'assimilation et la ségrégation chez les Ethniques. Les Tauber (1965) retracèrent l'exode des Noirs américains (*sic*), de la campagne vers les villes, du Sud au Nord, de 1940 à 1960. En 1973, Kantrowitz transgressait les conclusions admises : 1) riches et pauvres d'un même groupe ethnique ou racial sont ségrégués; 2) riches de groupes ethniques ou raciaux

différents sont ségrégués; 3) la ségrégation n'a rien à voir avec l'assimilation, de sorte que, si sa résorption en dépend, elle est là pour rester¹.

Même reformulée d'après des critères socio-économiques, la signification de la mesure de la ségrégation demeurait floue. La ségrégation socio-économique montrait que les classes dominantes peuvent se départager selon des clivages culturels et même raciaux (Darroch, 1971; Guest et Weed, 1976). Plus encore, un réquisitoire a pris à partie, non plus seulement le manque théorique sous-jacent à la mesure, mais la méthode de celle-ci. Cortese et ses collègues de Denver ont repéré quatre failles dans le coefficient de dissimilarité², ce à quoi s'est ajoutée cette critique de fond :

The concept of ecological segregation has never been dealt with adequacy in definitional terms [...]. Instead of defining segregation, most work has considered how the opposite of segregation — often called assimilation — should be defined. A clear and proper definition of assimilation is especially necessary since, in fact, most attempts [including ours] to measure relative segregation are based on "ideal" distribution. [...] Heretofore, the "ideal" distribution has usually been taken to be the even distribution (Cohen *et al.*, 1976 : 630).

Les Taeuber (1976) ont essayé de minimiser la portée de ces contre-arguments, mais Cortese et ses collègues se sont permis d'insister (1976). Le débat a même réussi à s'envenimer : «We understand the institutionalization of [...] and the sacredness it has acquired in sociology. However [...]» (Cortese *et al.*, 1978 : 590). La suite devait abandonner l'argument pour la mesure.

L'APPROCHE NÉOPOSITIVISTE QUANTITATIVE

Nous pouvons retenir, du rapport réductionniste causal, qu'il permet de connecter l'ethnisation à des facteurs externes économiques et culturels. Mais la complexité des phénomènes signalés n'est pas encore rapportée à un objet qui pourrait disposer d'une dynamique interne relativement autonome vis-à-vis de ces facteurs.

Au cours des décennies du lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la faible ouverture théorique a quand même laissé passer des hypothèses exploratoires, en vue de conceptualiser des objets distincts des phénomènes et desquels il était possible de supputer l'existence d'une dynamique interne aux positions géographiques (Ullman, 1980 : 3-6; Ritchot, 1985). Cependant, force est de constater que la tendance à mesurer les phénomènes, sans pour autant chercher à les comprendre, a pris le devant de la scène. À l'enseigne du néopositivisme du Cercle de Vienne (Mercier, 1995 : 210), les méthodes quantitatives ont envahi le champ des sciences humaines.

Résultat : l'ethnisation pouvait être rapportée à une objectivité, mais celle-ci fut frappée de forclusion. Les faits culturels relatifs à l'ethnisation ont été mesurés, mais, faute d'avoir été conceptualisés et modélisés qualitativement, ils ont

graduellement cessé d'être analysés et interprétés. Que les études marxistes aient méconnu la chose n'est certes pas scandaleux. Les prémisses du matérialisme historique tracent une voie d'évitement par choix d'objet — et non par forclusion — pour tout ce qui concerne la culture. Celle-ci n'est que «superstructurelle», déterminée par les rapports «infrastructuraux» de production, de sorte que la synergie sociale repose tout entière sur la lutte des classes. La démonstration de l'existence de classes-ethnies ayant échoué (Cox, 1948), la «prise de conscience» de l'appartenance de classe devait suffire (Legget, 1968; Mann, 1973) et c'était tant pis pour les marquages biologiques et culturels.

L'approche culturaliste était-elle plus favorable à la formulation d'hypothèses théoriques? Nous pouvons répondre par l'affirmative, même si — et plutôt parce que — cette approche a affiché un penchant pour la mesure (dilatoire ?). C'est dire que l'obstacle à l'objectivité théorique devait être posé là où il devait servir. Ces dernières années, les études culturalistes se sont singularisées pour avoir mesuré la ségrégation au point de rendre Sisyphe heureux.

Les méthodes statistiques auraient promis de faire apparaître le qualitatif et le discontinu à partir du quantitatif et du continu (Ritchot, 1992 : 180). C'est ainsi que la ségrégation et l'intégration ont récemment été décrites avec l'espoir qu'apparaissent les signes d'une éventuelle résorption de la première et d'une réalisation à venir de la seconde, sous forme de «sociétés pluralistes» par exemple. Études nationales : Israël (Smooha, 1988; Semyonov, 1981); Suède (Andersson-Brolin, 1988). Études urbaines européennes : Amsterdam (Van Amersfoort, 1990); Rotterdam (Orlova, 1983); Birmingham (Woods, 1979); villes allemandes (Nebe, 1988). Études de villes nord-américaines (*supra*). Métropoles canadiennes (Carlos et Polèse, 1978); Ottawa (Langlois, 1986). Études comparatives de groupes hispaniques, asiatiques (Woolbright, 1986; Darden, 1987; Denton et Massey, 1989). Études comparatives de villes, de régions et de pays (Prandy, 1980; Bleda, 1979; Massey, 1985). Ces études décrivent l'éclosion, le maintien et l'accroissement de la ségrégation, tout en ne confirmant qu'une chose : elle existe!

L'engouement n'en continue pas moins d'être légitimé, sur la foi de méthodes quantitatives qui gagnent du temps à la condition qu'il s'écoule. Si les mesures ne permettent pas de qualifier le phénomène, c'est qu'il en manque, d'où, ici, une nouvelle technique. Là, un autre indice. De similarité cette fois (Palmore et Whittington, 1970). Aussitôt contesté (Johnson, 1973). Débattu (Palmore et Whittington, 1973). Est-ce fini en 1980? Renouant avec les premières propositions de Shevky et Bell et dans le prolongement de certains travaux des Taeuber, Lieberman propose une autre nouvelle mesure en 1980-1981, de l'«isolation» cette fois : le «coefficient d'asymétrie». Sans parler du «seuil de tolérance» qui se fait désirer de temps à autre!

Le recours à des procédés similaires de mesures et aux données des mêmes statistiques officielles devait permettre de suivre à la trace l'«inéluçtable» déségrégation des Ethniques, annonciatrice de celle des Noirs américains. Comme si ce devait être la fin d'une maladie ou d'un mal. Le moment est venu de noter cet aspect du traitement de la problématique, qui est rarement théorique parce que

largement dominé par une saisie affective, et qui a fait de la ségrégation le syndrome d'une ethnicisation répulsive.

By any reading, the overwhelming weigh of evidence is that European ethnic segregation has not disappeared. But the academic establishment still marches to Robert Park's drumbeat of 1914. Also, there is a long tradition going back to Park's Social Darwinism or Hawley's environmentalism that segregation is "bad". These have contributed to the negative view of ethnic segregation, and I suspect a negative view of ethnic's role in the quest for social justice for black Americans (Kantrowitz, 1981 : 54).

La ségrégation ethnicisante apparaît bien comme étant durable et, plus encore, douloureuse. Il ressort de la citation qu'il s'agirait là d'un phénomène clinique, endémique de surcroît, et non plus seulement d'un accident de forme à mesurer ou à rapporter à un concept. Le fait que la problématique de l'ethnicisation soit devenue celle du racisme n'allait pas faciliter les choses, comme le signale encore une fois l'allusion à la présence noire.

DE L'ETHNICISATION AU RACISME

L'interprétation de l'identité noire expliciterait la limite-zéro qui ne sera jamais atteinte par la ségrégation et, corrélativement, par l'ethnicisation. Cette impression est récurrente dans le fil de la sociologie urbaine non seulement américaine mais de nos jours mondiale. En rapportant l'ethnicisation à l'immigration, l'interprétation réductionniste — qu'elle soit matérialiste, culturaliste ou néopositiviste — peut ultimement se rabattre sur la qualité «étrangère» des positions inchoatives, afin de justifier des identités provisoires basées sur des traits biologiques et culturels. Il en va tout autrement quand il s'agit de justifier la spécificité noire.

Dans le sillage de l'axiomatique de Park et des interrogations formulées par les Duncan (1955a-b), les Noirs et les gens de couleur³ sont à leur manière des «immigrants», des demandeurs d'identité dont l'assimilation dépend de la durée de leur séjour (Taeuber et Taeuber, 1964). Le propos joue avec la métaphore, mais induit néanmoins que des citoyens américains noirs sont des «étrangers». Le sous-entendu est moins coupable de racisme que de confusion. À tout le moins, il ne dispose pas de l'alibi du réductionnisme causal inscrit dans la problématique de l'ethnicisation. Nous supervisons rapidement les faits et les arguments qui en appellent de ce jugement.

— Aux origines de la colonisation de l'Amérique, les Blancs et les Noirs étaient solidaires d'un mode de production esclavagiste qui était objectif (Tardieu, 1990). Il ne suffit pas d'invoquer certaines législations ayant validé des critères biologiques de différenciation pour attaquer le jugement rapporté ci-dessus⁴. Ces législations sont racistes, mais ne contredisent pas le fait que, aux origines de la colonisation mise en cause, les Blancs étaient tout autant «étrangers» que les Noirs.

- L'histoire atteste une quête d'émancipation de tous les ressortissants américains. Le mouvement en faveur de l'Indépendance invoqua les valeurs antiesclavagiste et égalitaire du Siècle des Lumières. La guerre de Sécession immortalisa la volonté politique d'abolir l'esclavage. Le Mouvement pour les droits civils réussit, dans les années 1960, à faire révoquer les législations ségrégationnistes des États sudistes. Certes, nous pouvons déplorer que des législations aient donné prise à des pratiques discriminatoires, ou que la violence ne cesse de brouiller les cartes à chaque fois qu'il s'agit des Noirs (Hirsch, 1983). Mais aucune société, aussi démocratique soit-elle, ne saurait empêcher la discrimination ni la violence (Mercier et Ritchot, 1994).
- L'autorité intellectuelle des penseurs de la sociologie urbaine américaine, qui a rayonné au loin, y serait-elle pour beaucoup dans la confusion annoncée plus haut? Nous pouvons par exemple soutenir que, en ramenant le processus d'assimilation à celui de l'américanisation, Park s'est trouvé à rationaliser l'exclusion des Noirs hors d'une américanité-synthèse des cultures européennes (1924). Nous pouvons ajouter que cette proposition s'inscrit dans la mouvance de la confrontation initiée par Gobineau, au milieu du XIX^e siècle, sur «l'inégalité des races humaines»⁵. Comme nous pouvons en déduire un traitement critiquable des concepts d'accommodation, d'amalgame, d'insertion, etc. (Lavigne, 1987). La confusion proviendrait alors d'enseignements erronés. Le problème est que, dans ce cas précis, la crédibilité n'est pas seulement publicisée par l'émetteur du message, elle est aussi accordée par le récepteur qui y adhère.

Nous sommes en mesure d'observer qu'il ne suffit pas de réfuter un jugement par des faits et des arguments pour le casser. Car la réfutation de l'«histoire naturelle» de Park, entre autres (Lavigne, 1979, 1989), bute contre une consigne du silence émanant pour sa part d'une mythologie qui réussit à taire tout ce qui n'est pas elle (Frye, 1976 : 16). Sous un tel rapport, l'implication théorique du jugement selon lequel certains Américains noirs transplantés à Chicago sont des «immigrants» ou des «étrangers» est considérable. En principe, l'identité est attribuée par l'État et garantie par les délégations qui le représentent. Il faut par conséquent interroger le fait que des acteurs se prononcent sur les identités subjectives sans s'autoriser de l'objectivité de l'État qui les «nomme» une à une.

L'implication dénote, en profondeur, une usurpation de la Raison d'État. Cela signifie que l'État accorde l'identité — la citoyenneté —, mais ne la garantit pas. En effet, si des acteurs se permettent d'en identifier d'autres comme étant des «étrangers», c'est qu'ils se prennent pour l'État lui-même, alors qu'ils n'en sont que les ressortissants ou les délégués. Nous reconnaissons un effet de la réduction de l'État à la bureaucratie, c'est-à-dire de la «confusion» annoncée plus haut. Et nous comprenons surtout que, dans la mesure où la bureaucratie fait en sorte que certains droits accordés par l'État ne soient plus garantis, tous les sujets de cet État risquent à leur tour de devenir des demandeurs d'identité, des «étrangers».

INTERMÈDE THÉORIQUE

Pour résumer, l'ethnisation consiste à rapporter l'identité de l'immigrant à des traits biologiques et culturels acquis depuis la position inchoative. Le racisme procéderait de l'attribution d'une identité «étrangère» à des sujets, en vertu de caractères biologiques non subsumés à un droit de cité pourtant accordé. Dans la mesure où l'ethnisation détermine une ségrégation qui ne disparaît pas avec le temps, lorsque par exemple elle afflige une progéniture d'immigrants qui détient de plein droit une citoyenneté inscrite dans la position terminative, le processus verse dans le racisme. La problématique explicitée par ces définitions n'est pas seulement morale mais aussi théorique. Nous pouvons à présent asserter cet énoncé de principe de la manière suivante.

L'ethnisation et le racisme font problème dans la mesure où la subjectivité instituée par l'État — l'Autre asymétrique — est entièrement initiée par un ressortissant de l'État — l'autre symétrique — (Desmarais, 1995). Les critères d'identité attribués par l'autre symétrique se substituent ainsi à l'autorité de l'État qui institue les sujets par la nomination, par le «nom propre» (Mercier, 1992). Indéniablement, le fait d'identifier quelqu'un par ses traits biologiques et culturels, tout en méconnaissant sa nomination par l'État, constitue un abus de pouvoir, une faute morale. Mais cette faute serait attaquable dans la mesure où la méconnaissance qui la fonde est tirée au clair. Cette méconnaissance serait plus qu'un accident de parcours. Elle serait systématique et relèverait d'une forclusion mythique prescrite par l'utopie.

Le mythe de l'utopie aurait tramé, effectivement, une négation de l'ordre politique dont procéderait la confusion du sujet individuel avec l'État. Le politique n'existerait pas en dehors des sujets individuels, de sorte que le gouvernement serait un artefact produit par ces derniers pour l'arbitrage de leurs conflits (*ibid.*). Il n'est pas superflu de rappeler qu'en sciences humaines, cette oblitération du politique fut prise en charge par le traitement du problème kantien du rapport homme-nature, qui relevait jadis du corpus des sciences naturelles (Mercier, 1995 : 87-90). Il en est découlé une représentation «standard» (Desmarais, 1995), selon laquelle l'homme se dirige vers les ressources offertes par la nature afin de les transformer en choses utiles⁶.

Est-il étrange que ce présupposé empiriste n'ait pas été plus tôt confronté à l'hypothèse géographique structurale? Cette hypothèse avance que le rapport homme-monde serait *a priori* frappé d'un interdit : «la règle de propriété». D'après Mercier, le délai apporté à la formulation de cette hypothèse provient du virage néopositiviste, qui préconisait l'abandon du problème kantien. Faute d'avoir été adéquatement critiquée, la réponse à ce problème a dès lors fonctionné comme une pétition de principe. La propriété se trouvait réduite à une question de droit positif corrélatif à la nécessité naturelle de subsister (Hubert, 1992). Le rôle du tiers-terme étatique demeurerait méconnu par conséquent. Or ce tiers-terme — l'État, l'Autre asymétrique — institue les sujets par la nomination de même que, en interdisant l'accès direct à l'environnement local, il contraint les sujets institués politiquement à s'engager dans des trajectoires vers les positions de substitution endo- et

exorégulées, polarisantes et diffusantes. En se déterminant réciproquement, ces positions de rassemblement, de dispersion, de concentration et d'évasion⁷ composent un espace géographique hétérogène. Ce sont précisément ces médiations abstraites que rejette l'utopie, d'où l'idée préconçue d'un rapport homme-monde primordialement économique, strictement quantifiable et à la faveur duquel le sujet se confond avec l'État.

Comme anticipé, la confusion du sujet individuel avec l'État serait «bureaucratique». Le «bureaucrate» serait l'individu souverain, dogmatiquement «narcissique» (Mercier, 1992), qui affirme non plus le droit que l'État institue à son égard mais des besoins qu'il demande à l'État de satisfaire. Selon cette approche, la bureaucratie définit la condition humaine en manque du politique et non pas une classe qui en opprime une autre. Elle se réclame alors du mythe utopien qui réduit au silence tout ce qui échappe à son emprise, ce qui pourrait expliquer que la recherche universitaire, qui aurait eu pour mandat de transmettre l'utopie au lieu de rapporter la diversité empirique des ethnies et des races à une objectivité théorique, aurait débouché sur une méconnaissance pour ainsi dire «systématique» en la matière (un lavage de cerveau?).

Il va de soi que, eu égard à un tel contexte, la théorie géographique structurale des établissements humains — la «théorie de la forme urbaine» — est d'abord critique, ce qu'attestent certains commentaires ci-dessus. Il convient, maintenant, d'illustrer la pertinence de cette approche théorique relativement à la problématique de l'ethnisation. Nous allons à cette fin récapituler notre analyse de l'engendrement de la position portugaise à Montréal (Lavigne, 1987), en insistant sur l'aspect de la régulation des trajectoires de mobilité traduisant l'interdit de propriété en amont et déterminant les positions abstraites et qualitativement différenciées de l'espace géographique en aval.

MONTRÉAL PORTUGAL

Comme son voisin du Sud, mais en moindre proportion, le Canada est un pays d'immigration. Jusqu'aux années 1980, ses immigrants étaient majoritairement américains, australasiens et européens. Ils proviennent davantage du tiers monde depuis lors. À l'instar d'autres grandes villes canadiennes (Vancouver, Toronto), Montréal répartit une douzaine de quartiers ethniques. Le phénomène pourrait sembler banal. N'est-il pas «naturel» que des immigrants appartenant à une même culture de provenance aient tendance à se regrouper, quand ils se retrouvent loin de chez eux? À prime abord, le phénomène est saisi affectivement, moralement. Est-ce bien ou mal? La polarisation spatiale de groupes ethniques nuit-elle à l'intégration des immigrants à la société autochtone? Ou, à l'inverse, ne faut-il pas respecter voire encourager l'expression de ces particularités?

Notre analyse du quartier portugais à Montréal rapporte les divers facteurs qui ont contribué à sa configuration, depuis les années 1950, à une

dynamique interne inscrite dans l'engendrement de «valeurs positionnelles» sous-jacentes. Montréal ressemble aux autres grandes villes nord-américaines. Sauf pour avoir prétendu à un biculturalisme de base, comme si deux majorités y cohabitaient : l'une francophone et québécoise; l'autre anglophone et canadienne. Cette dualité propre au problème canadien s'articule à une présence de Juifs, d'Allemands, de Polonais, d'Ukrainiens, d'Italiens, de Grecs, de Portugais, d'Asiatiques et de Noirs des Caraïbes. Certains de ces «étrangers» ont formé des quartiers ethniques, d'autres non.

Une lecture comparative de cartes, dressées à partir de données recensées de 1941 à 1981, fait ressortir l'existence ancienne d'un couloir immigrant localisant la rue Saint-Laurent, depuis le centre-ville en direction de la banlieue nord-ouest. La composition ethnique des habitants de ce couloir variera cependant (McNicoll, 1993). À tour de rôle se formeront des quartiers juif, italien, grec, portugais, qui par la suite déménagent presque en bloc vers la banlieue.

Les Portugais constituent le dernier groupe européen à avoir immigré au Canada, principalement à Toronto et Montréal⁸. Leur transplantation a commencé dans les années 1950 pour atteindre un sommet vers 1974 et diminuer par après. À Montréal, les nouveaux venus se sont installés le long du couloir immigrant, dans le quartier Saint-Louis (figure 1). En 1971, le quartier portugais était nettement perceptible et statistiquement délimitable. En 1981, les Portugais semblent amorcer un mouvement vers le nord de la ville (Teixeira, 1986), sans vraiment alléger le quartier Saint-Louis où, en 1986, ils construisent une église et aménagent un centre communautaire. Ils ont marqué le territoire montréalais au sens de Lynch (1960, 1981). Plus encore, ils y sont chez eux (Lavigne et Ritchot, 1991).

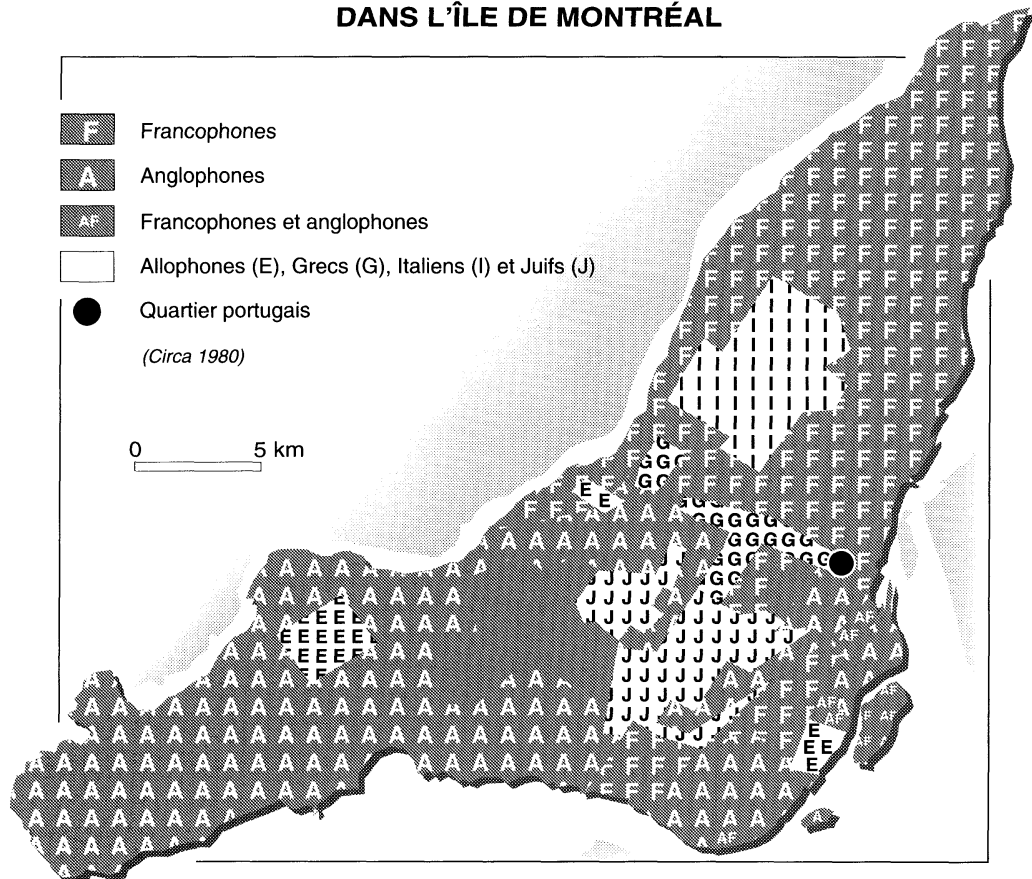
LES FACTEURS DE LA CONVERSION SPATIALE DE LA DIFFÉRENCIATION ETHNIQUE

Tous les immigrants ne forment pas de communautés ethniques et toutes les communautés n'occupent pas un quartier⁹. C'est pourquoi l'engendrement d'une position géographique ethnicisée fait appel à nombre de facteurs. Au premier chef, le statut d'immigration. La plupart des pays d'«accueil» reconnaissent en gros deux types d'immigration : dépendante et indépendante. À partir de 1896, l'immigration canadienne, de libre qu'elle était, est devenue sélective. En particulier, la loi de l'immigration, révisée en 1952 et qui restera en vigueur jusqu'en 1977, prévoyait deux types d'immigrants : 1) ceux venant au Canada pour y trouver un emploi et qui doivent satisfaire certains critères; 2) ceux venant par le truchement du parrainage puis de la désignation. Les premiers posséderont une scolarisation et une qualification professionnelle reconnues, tandis que les seconds seront peu scolarisés, peu qualifiés. Les révisions successives de la législation n'ont pas altéré cette distinction de base.

L'organisation des groupes varie d'une ethnie à l'autre. À Montréal, les Allemands, les Espagnols, les Polonais, les Russes ont une organisation communautaire réduite. Les Chinois, les Italiens, les Juifs, les Grecs semblent mieux

Figure 1

DISTRIBUTION DES PRINCIPALES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES DANS L'ÎLE DE MONTRÉAL



structurés. Leur insertion spatiale a inspiré plusieurs études. Ces groupes ont généralement occupé une position différenciée de l'espace montréalais, même si la situation a pu se déplacer dans le temps (Constantinides, 1983; Alphasão et Da Rosa, 1979; Bailly *et al.*, 1976).

Il semble bien que ces modulations soient liées au statut d'immigration. Les communautés formées à partir de l'immigration indépendante ont une organisation plutôt lâche, à la différence des communautés issues du parrainage. L'immigration par parrainage s'appuie sur les relations familiales. Elle réunit des parents, des individus de faible scolarisation, sans qualification professionnelle, et elle impose une relation de dépendance entre ces individus. C'est la migration «en chaîne» et institutionnalisée, telle qu'étudiée par les MacDonald (1962). La

communauté ethnique reflète ces conditions : communauté structurée sur laquelle les individus s'appuient, qui intercepte les relations intergroupes et se reproduit en gardant sa spécificité ethnique. La « colonie » désignerait ce type de communauté. On retrouve ici l'articulation dialectique mise à jour par Oriol entre identité et appartenance (1984, 1989).

Le statut d'immigration et le groupement ethnique contribuent ainsi à la discrimination d'une population économiquement vulnérable. Les divisions à connotation ethnique ou raciale perdurent, les modalités d'exploitation sont maintenues et l'assimilation est contrecarrée. Ce n'est plus seulement le gouvernement qui contrôle, comme dans le cas de l'immigration indépendante. C'est la colonie elle-même.

IMMIGRATION DÉPENDANTE ET QUARTIERS ETHNIQUES

Au Canada, l'immigration devient majoritairement dépendante à compter de 1976 (Canada, 1982, 1984). Des analyses factorielles d'agglomérations canadiennes (Carlos et Polèse, 1978; Bailly *et al.*, 1976) montrent que les groupes les plus ségrégués, à Montréal comme à Toronto, sont les Juifs, les Grecs, les Portugais, les Chinois, les Italiens, les Antillais (Bourne, 1986; Kalbach, 1980). À l'exception des Juifs¹⁰, tous ces groupes ont été majoritairement admis par parrainage.

Quant aux Portugais, ils proviennent à 60 % des Açores et près de 90 % d'entre eux furent admis comme parrainés ou désignés (Teixeira, 1986, 1987). Le calcul de coefficients de dissimilarité faisait ressortir, dès 1971, une concentration de Portugais dans certains secteurs de recensement du territoire montréalais : 13 secteurs sur 566 polarisaient 52,16 % de la population portugaise.

Existait-il à l'époque des différences entre les Portugais concentrés et les Portugais disséminés? L'immigration étant récente, la dispersion ne pouvait pas dénoter une plus grande assimilation. D'ailleurs, la comparaison à partir de plusieurs variables socio-économiques et démographiques n'a fait ressortir aucune différence significative entre ces deux catégories¹¹. La dispersion était plutôt synonyme de mobilité « captive » (Teixeira, 1986, 1992; Teixeira et Lavigne, 1991).

* * *

Pour qu'un contingent d'immigrants se polarise en un lieu, ce lieu doit exister avant leur arrivée (Ritchot *et al.*, 1994 : 266). Ces immigrants ethnicisés doivent se l'approprier en tant que position et l'occuper. Cela présuppose normalement l'achat d'un lot ou d'une maison. L'immigrant quitte son pays d'origine pour un mieux-vivre. Le désir de posséder une maison, entre autres, fait partie de cette quête (Teixeira, 1992). Cependant, comme le soutient Mercier (1985), la (petite) propriété privée est désirable dans la mesure où il faut travailler pour l'acquérir. Et comme le travail pénible ne suffit pas, il faut en plus avoir recours au crédit. Dès lors, le travail prend de la valeur en permettant l'accès au crédit et de là à la propriété.

L'immigrant portugais des années 1950-1960 arrivait dans ce contexte anthropologique. Mais il était coupé du crédit. Était de l'ordre du possible pour lui, grâce à son travail, à certaines habitudes culturelles, à une économie domestique frugale et rigoureuse, à la coopération familiale, l'occupation du vieux stock immobilier de l'ex-faubourg Saint-Louis, de peu de valeur à l'époque. Voire l'accumulation d'une épargne! C'est là qu'entre en jeu la rente foncière (Lavigne, 1985, 1988), qui a donné accès à la «capitalisation», à la «boutique» ethnique, à l'entrepreneurship ethnique, d'où l'intérêt d'analyser l'accession des Portugais à la propriété foncière, d'étudier le mode de financement hypothécaire utilisé, les relations propriétaires/locataires selon l'ethnicité.

La question posée était simple. Les Portugais avaient-ils, dès 1971, acheté le sol où ils se trouvaient statistiquement polarisés? À partir du rôle d'évaluation de la Ville de Montréal en 1976, 495 biens-fonds, situés dans les huit secteurs de recensement comprenant le plus de Portugais, ont été identifiés comme appartenant à des Portugais. Ces biens-fonds appartenaient, en fait, à 408 propriétaires différents. Ils furent classés en quatre catégories, selon leur rentabilité :

- A. 230 biens-fonds de rentabilité inférieure à la moyenne¹² et qui sont l'unique avoir d'un propriétaire;
- B. 217 biens-fonds de rentabilité égale à la moyenne et qui sont la propriété d'un individu en possédant un ou plusieurs;
- C. 30 biens-fonds de rentabilité supérieure à la moyenne et qui sont détenus par des propriétaires en cumulant plusieurs;
- D. 18 biens-fonds nettement rentables en comparaison de la moyenne et détenus par des propriétaires en ayant plus d'un.

Une analyse de la dissimilarité des distributions de l'occupation et du lieu de résidence a permis de classer les propriétaires : les catégories A et B polarisaient des ouvriers, C et D des commerçants, B et C des non-résidents, A des propriétaires occupants. La classe D montrait une distribution ayant peu de dissimilarité, ce qui s'explique par son poids très faible. Une seconde analyse de la dissimilarité des distributions des niveaux de rentabilité et de possession a débouché sur des résultats concordants, permettant de définir trois types de propriétaires :

- I. 230 ne détenant qu'un bien-fonds faiblement rentable. Il s'agit essentiellement d'ouvriers qui résident dans leur logis;
- II. 145 propriétaires de plusieurs immeubles, mais n'y résidant pas le plus souvent;
- III. 33 propriétaires de plusieurs immeubles parmi les plus rentables. En majorité commerçants, occupants ou non.

Les propriétaires de type I contrôlaient en moyenne 2,4 logements, ceux du type II, 2,9 et ceux du type III, 4,6. En 1976, les Portugais possédaient par conséquent environ 20 % des biens-fonds de la zone d'étude (huit secteurs portant les numéros 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 163). Le secteur 136 était privilégié par les trois types de propriétaires, le secteur 163 par le type II et le secteur 138 par le type III (figure 2, 3 et 4).

Les contrats d'achat de 52 des biens-fonds localisés dans le secteur comportant le plus de Portugais (136) furent ensuite étudiés au Bureau d'enregistrement du district judiciaire de Montréal. Il en ressort que, dans plus de la moitié des transactions (57,7 %), le vendeur était d'origine autre que canadienne (française ou anglaise) et que, dans 25 % des cas, il s'agissait d'un Portugais. Autrement dit, toute la transaction se déroulait dans un marché ethnique. Considérée dans le temps, l'accession à la propriété «ethnicsante» semble avoir commencé vers 1961. En 1966, les premières transactions de Portugais à Portugais avaient lieu. À partir de 1972, le rythme des transactions allait s'accroître.

Quelques observations s'imposent concernant le financement. L'achat au comptant — 17 % des transactions — s'appliquait aux biens-fonds les moins chers. Dans le cas des achats à crédit, les vendeurs financèrent eux-mêmes la vente dans 60 % des cas. Le problème fut donc résolu, entre Ethniques, sans le concours d'institutions de prêts hypothécaires.

Quarante-sept bâtiments du secteur 136 furent ensuite sélectionnés pour l'analyse des rapports entre locataires et propriétaires selon l'ethnie. À partir du rôle des valeurs locatives de la Ville de Montréal, il s'agissait de vérifier, au moyen du calcul d'un coefficient de dissimilarité, si les propriétaires choisissaient un locataire de la même ethnie. Les résultats ont montré que c'était le cas pour tous les groupes, et davantage pour les Portugais. À l'inverse, les Portugais semblaient rejetés comme locataires par les propriétaires non portugais, et plus encore par ceux d'origine française et anglaise. Cette partie de l'analyse a mis à jour une stratégie de conquête — et non de filtrage — de la part des Portugais, de même qu'une réaction défensive de la part des natifs alliés aux autres Ethniques.

L'organisation sociale et spatiale des Portugais à Montréal est donc bel et bien passée par l'accession à la propriété foncière. Il suffit même que 20 % d'immigrants de même provenance s'approprient les lieux d'un même quartier, et que la fonction résidentielle s'adjoigne des commerces, pour que cette occupation positionnelle paraisse comme ayant été ethnicisée. Du quartier portugais de Saint-Louis, il ne reste aujourd'hui, 20 ans après son appropriation, que des institutions, des commerces et quelques irréductibles de plus en plus discrets. Nous savons que nombre de Portugais se déplacent vers le nord de la ville. Qui reste dans le quartier? Qui s'en éloigne? Un autre quartier va-t-il se configurer ailleurs? En ce qui concerne Toronto, la thèse de Teixeira (1992) répond par l'affirmative. La migration des Portugais torontois vers Mississauga semble en bonne partie contrôlée par des courtiers immobiliers... portugais.

Figure 2

CAPITAUX PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE PROPRIÉTAIRE

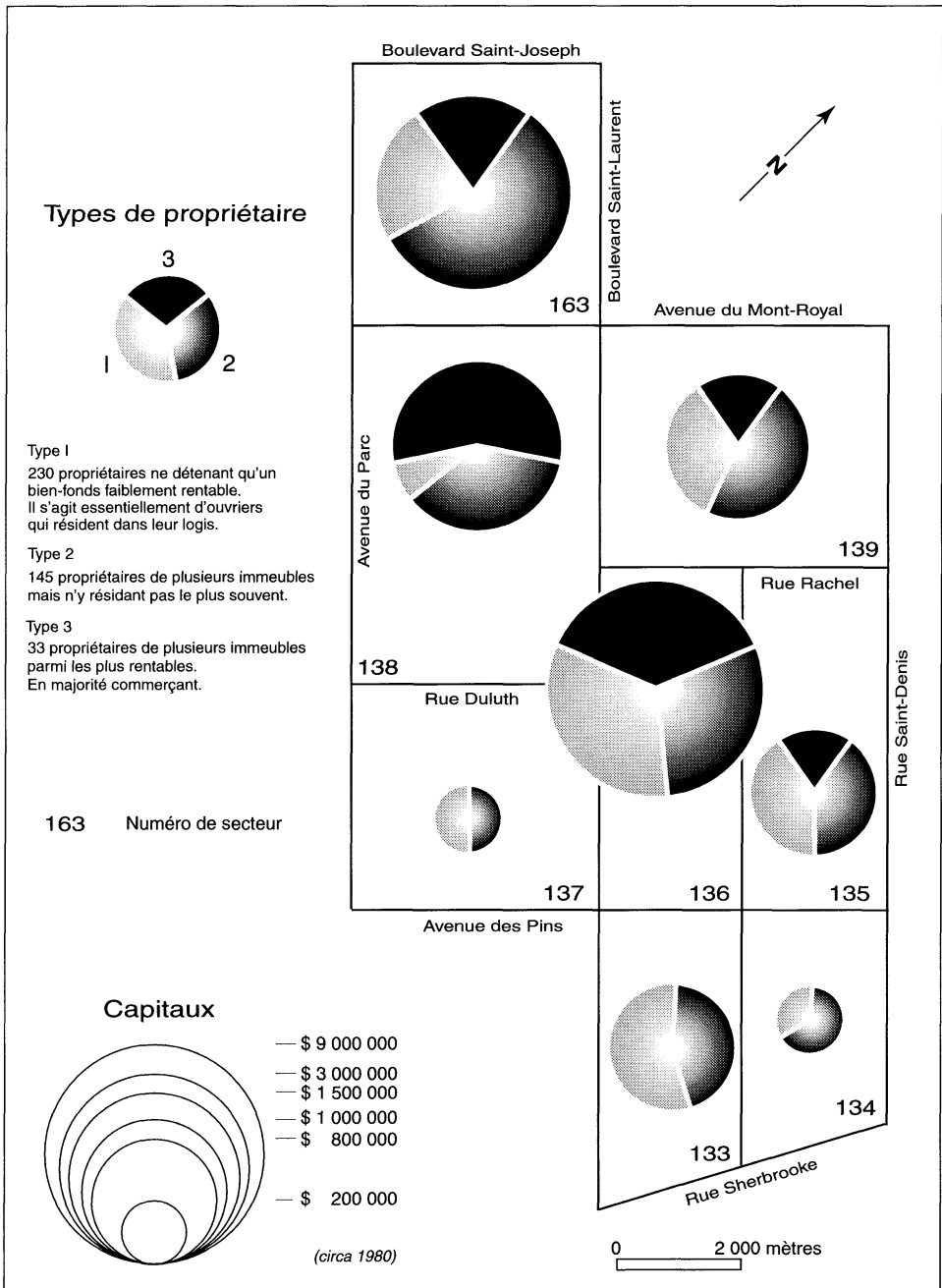


Figure 3

LOGEMENTS PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE PROPRIÉTAIRE

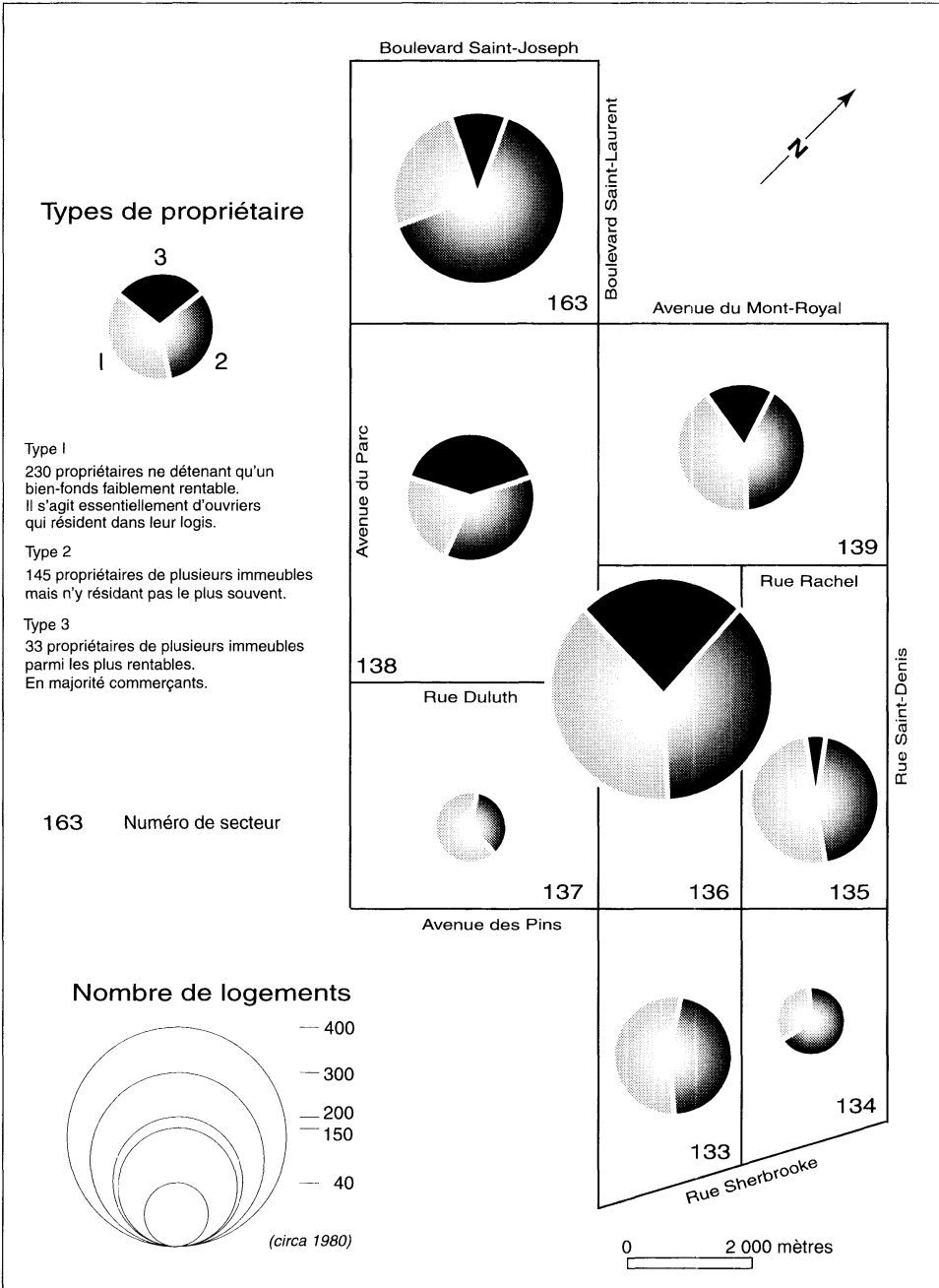
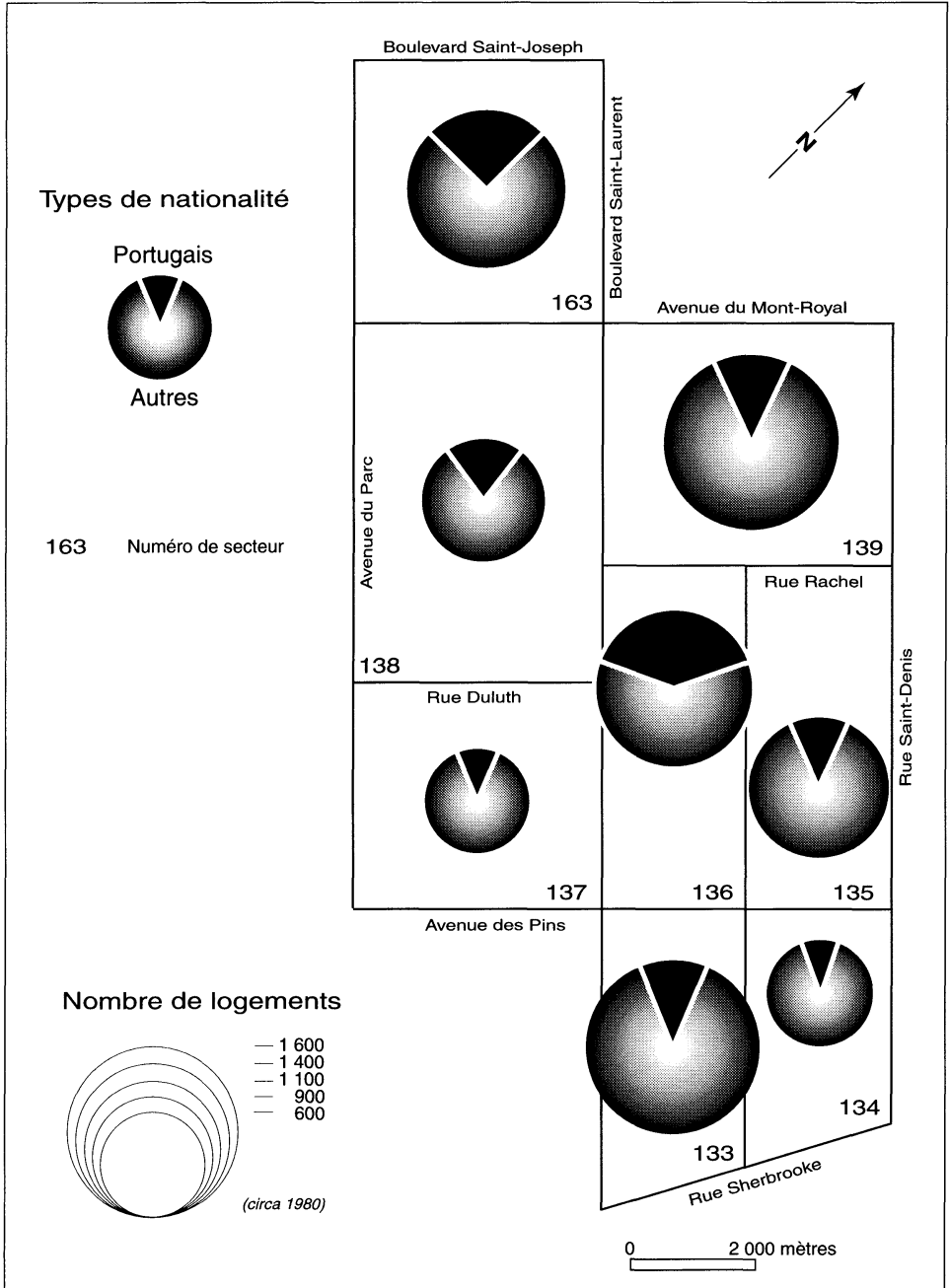


Figure 4

LOGEMENTS DÉTENUS PAR LES PORTUGAIS PAR SECTEUR



LA DYNAMIQUE INTERNE

L'organisation ethnique en fonction de l'espace urbain, que nous venons d'exemplifier avec l'établissement des Portugais à Montréal, est un phénomène social connu. À Montréal et ailleurs en Amérique du Nord, la transplantation de Chinois, d'Italiens, de Grecs a été décrite avec justesse, mais très rarement analysée sous l'angle de l'accès à la propriété foncière et des relations interethniques. Nous savons maintenant pourquoi. Le mythe utopien, conforté par le virage néopositiviste, a réussi à faire l'impasse sur la médiation politique du rapport homme-monde. La méconnaissance de l'interdit de propriété a donné libre cours, par conséquent, aux définitions biologique et culturelle de l'identité.

À Montréal, les quartiers ethniques se situent à proximité du centre-ville, dans des secteurs développés au XIX^e siècle, à une époque où l'industrialisation concentrait les ouvriers dans les faubourgs. Il est donc plausible de postuler que la forme du cadre bâti, le faubourg¹³, ait activé le regroupement des Ethniques. L'exemple des Portugais est probant. La forme du quartier Saint-Louis les a attirés. Plusieurs d'entre eux, au reste immigrants, captant et s'appropriant cette dynamique interne, ont pu se transformer en «petite bourgeoisie ethnique».

La migration du Portugal vers le Canada fut amorcée par le gouvernement canadien lui-même (Anderson et Higgs, 1976). Les nouveaux arrivants furent d'abord dispersés, pour travailler aux champs, en Ontario, ou à la construction du chemin de fer, en Saskatchewan. Par la suite, ils se dirigèrent vers «l'en-ville»¹⁴, d'où s'enclencha la migration dépendante, mouvement régulé par la loi et les parrains.

Plusieurs parmi les premiers arrivants se fixent donc «en-ville», une fois leurs obligations vis-à-vis du Canada remplies. Ils logent leurs compagnons d'aventure, voisins des Îles ou parents. Quelques-uns ouvrent une maison de chambres. La soupe de poissons au quotidien permet d'économiser à même un petit pécule ou, en mettant les choses au mieux, le salaire minimum. Femmes, enfants, frères, tous sont parrainés par le premier arrivant. Des occasions se présentent. Ici une maison. Là un café. Une épicerie. D'autres parents, beaux-frères, neveux, oncles sont désignés. Tous travaillent. Les derniers arrivants louent dans la nouvelle maison de leur parrain, ou encore d'un parent, d'un ami. La communauté prend corps. Elle reçoit l'appui actif du gouvernement portugais pour la mémoire, les ristournes, et de l'Église pour la messe, les baptêmes, les mariages. Sous couvert de multiculturalisme, les gouvernements canadiens, provincial et fédéral, financent l'organisation et le fonctionnement des institutions communautaires. Un peu de culture, de folklore aussi mais, au-delà, ce sont bien des entités sociopolitiques, au sens de Breton (1983, 1991), qui sont positionnées.

Bref, si le regroupement présuppose, au départ, une liberté de mouvement, celle-ci ne tarde pas à subir une contrainte qui affecte les prochains arrivants. Il y a sûrement là matière à rapport de forces entre factions d'une même communauté. En 1960, la conjoncture était favorable à une implantation ethnique. C'était l'époque de la construction des gratte-ciel au centre-ville et des bungalows

en banlieue. Personne ne s'intéressait au faubourg Saint-Louis qui allait à l'abandon. La réalisation d'un quartier ethnique requiert une certaine concomitance conjoncturelle entre un flux migratoire et une appropriation positionnelle, comme elle requiert une certaine complicité interethnique. De plus, l'accession à la propriété foncière n'est possible que s'il existe une réelle motivation chez le nouvel arrivant. Confronté à une situation de déqualification et d'exploitation, celui-ci doit la surmonter. L'accès à la propriété est le moyen, *l'ex voto* incrusté dans le mur, la marque du succès. Plusieurs témoignages illustrent cette valorisation profonde (Marques et Medeiros, 1978; Teixeira, 1986).

Le point de départ du processus repose largement sur des instances institutionnelles : le gouvernement, l'archevêché, le consulat. Par la suite, des organismes communautaires prennent la relève. Une fois le processus enclenché, il est dynamisé par les rapports sociaux intra- et interethniques. Une fraction des immigrants accède aux activités commerciales et professionnelles. C'est le cas des propriétaires du type III qui ont intérêt à ce que les Portugais se regroupent. La polarisation stimule le négoce, la location, le marché foncier. Ces mêmes acteurs se retrouvent à la base des structures communautaires (Lavigne, 1980). Ils constituent dès lors une authentique «petite bourgeoisie».

L'exemple des Portugais à Montréal illustre que leur polarisation «en-ville» s'est effectuée en trois phases : l'enclenchement, la première implantation, la seconde implantation.

- L'enclenchement est exorégulé. Coincés dans une société rurale sans ouverture vers la ville — le Portugal continental n'a rien à offrir —, les Açoriens écoutent les recruteurs canadiens. Ils partent, se dispersent.
- La première implantation est risquée, mais endorégulée. C'est l'arrivée «en-ville». Une fois leur contrat rempli, les premiers immigrants se rassemblent.
- La seconde implantation — le premier établissement — prend corps avec la sédentarisation dans le faubourg, grâce au développement de l'immigration dépendante et à l'organisation institutionnelle de la communauté. C'est une phase de concentration pendant laquelle la petite bourgeoisie capitalise, organise et contrôle.

Une colonie est née. Celle-ci assure désormais la reproduction des signes culturels qui la qualifient comme ethnique. La petite bourgeoisie prospère ainsi grâce à sa qualité ethnique, même si cette qualité nourrit le préjugé et la discrimination au sein de l'ensemble social. L'ethnisation apparaît surtout comme ayant été un moyen d'accéder à une position politique pour sa part intrinsèquement dynamisée par l'appropriation et objectivement garantie par l'État. Un modèle particulier à l'Amérique?

NOTES

- ¹ Au Canada, il n'y a pas une mais deux cultures, d'où une impossible «canadianisation» unilatérale. La société y est d'emblée multiculturelle et bilingue. La *Mosaïque*, et non le *Melting pot*, sert de métaphore sociale, laquelle semble se réaliser à Toronto (Kalbach, 1980). Mais comment expliquer la ségrégation des Montréalais francophones, majoritaires au Québec et premiers arrivants au pays (Balakrishnan, 1976; Bailly *et al.*, 1976)? En contexte canadien, où l'information ne manque pas non plus, les mesures montrent à l'envis que la ségrégation est indépendante de l'assimilation.
- ² En résumé : 1) le critère de l'équivalence des distributions n'a pas la même portée que le recours à une distribution au hasard; 2) la valeur du coefficient fluctue avec la taille des groupes mesurés; 3) la valeur du coefficient fluctue selon la taille des unités de recensement; 4) l'interprétation voulant que la valeur du coefficient indique le nombre d'individus qu'il faudrait déplacer pour rendre les distributions équivalentes est fautive (Cortese, 1976 : 631).
- ³ La question aborigène fut posée en 1492 par Colomb et il nous apparaît impossible de la commenter à moins d'y revenir. Nous nous abstenons.
- ⁴ Les paragraphes en retrait réfèrent à un Collectif auquel 14 auteurs, sous la direction de Mintz, ont contribué (*cf. Collectif in bibliographie*).
- ⁵ Critique de Gobineau, Park endosse néanmoins les concepts de «race humaine», de «comportements instinctifs», voire une connexion entre race et culture. Son rejet d'un déterminisme strictement biologique n'est pas rédhibitoire. Même si Park se réfère beaucoup au développement historique des cultures européennes, toute évolution, selon lui, reste fonction du temps, la nature fixant les contraintes et les possibles (1924 : 734 *et seq.*).
- ⁶ *Cf.* les premières pages du *Capital* de Marx, en plus de la référence à Ratzel et à Vidal de La Blache, *in* Mercier et Ritchot, 1994.
- ⁷ Le rassemblement est endorégulé polarisant, la dispersion est exorégulée diffusante, la concentration est exorégulée polarisante et l'évasion est endorégulée diffusante. *Cf.* Ritchot, 1985, 1992.
- ⁸ L'émergence, en plein XX^e siècle, d'un nouveau quartier ethnique peuplé par des immigrants d'origine européenne, est un phénomène quasi unique en Amérique du Nord.
- ⁹ La notion de communauté renvoie à celle d'un petit groupe ou sous-groupe composé d'individus ayant des intérêts communs. Il s'agirait de la réalité ethnique ou raciale partagée et doublée d'une organisation pour mener une action sociale en tant que collectivité (création d'associations, mise en service d'équipements, etc.). Un quartier ethnique est une position géographique occupée par des immigrants de même souche constituant un pourcentage (*circa* 20 %) de la population totale inscrite dans cette position.
- ¹⁰ L'attribut juif, religieux par essence, se prête difficilement aux recoupements selon l'ethnie, la citoyenneté ou le pays natal. *Cf.* Desmarais, 1993 : 288-296.
- ¹¹ Les critères retenus, afin de déterminer les qualités d'occupation spatiales dans ce cas, sont nombreux : revenu familial, scolarisation, professions, taux d'activité, etc.
- ¹² La moyenne fut calculée à partir des données du rôle d'évaluation.
- ¹³ Le faubourg est une unité de voisinage externalisant une position exorégulée polarisante ou de concentration. L'occupation conjointe du logement locatif à la fonction de production industrielle et d'entreposage. Les fonctions commerciales et de services animent une artère principale.
- ¹⁴ Le roman *Texaco* (Chamoiseau, 1992) narre l'abolition de l'esclavage en Martinique, dénotée par une prise de liberté, signifiée par la migration vers la ville, ce mouvement ayant donné en créole l'expression «l'en-ville».

BIBLIOGRAPHIE

- ALLPORT, G. (1954) *The Nature of Prejudice*. Cambridge (Mass.), Addison-Wesley.
- ALPHALHÃO, J. A. et DA ROSA, V. M. P. (1979) *Les Portugais du Québec*. Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa.
- ANDERSON, M. G. et HIGGS, D. (1976) *A Future to Inherit, the Portuguese Communities of Canada*. Toronto, McClelland and Stewart.
- ANDERSSON-BROLIN, L. (1988) Ethnic Residential Segregation, the Case of Sweden. *Scandinavian Journal of Development Alternatives*, 7 : 33-45.
- BAILLY, A., HAMEL, C. et POLÈSE, M. (1976) *La géographie résidentielle des immigrants et des groupes ethniques à Montréal*. Montréal Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique (urbanisation). [Études et documents, 12.]
- BALAKRISHNAN, T. R. (1976) Ethnic Residential Segregation in the Metropolitan Areas of Canada. *Canadian Journal of Sociology*, 1 : 481-498.
- BARAN, P. et SWEETZ, P. (1968) *Monopoly Capitalism*. New York, Harmondsworth.
- BELL, W. (1953) The Social Areas of San Francisco Bay Region. *American Sociological Review*.
- BELL, W. (1954) A Probability Model for the Measurement of Ecological Segregation. *Social Forces* : 357-364.
- BERLE, A. A. et MEANS, G. C. (1968) *The Modern Corporation and Private Property*. New York, Harcourt.
- BERRY, L. B. (1971) The Logic and Limitations of Comparative Factorial Ecology. *Economic Geography*, special issue.
- BLEDA, S. E. (1979) Socioeconomic, Demographic and Cultural Bases of Ethnic Residential Segregation. *Ethnicity*, 6 : 147-167.
- BOURNE, L. S. (1986) *Canada's Ethnic Mosaic : Characteristics and Patterns of Ethnic Origin Groups in Urban Areas*. Toronto, Centre for Urban and Community Studies.
- BRETON, R. (1983) La communauté ethnique, communauté politique. *Sociologie et Sociétés* : 23-38.
- BRETON, R. (1991) *The Governance of Ethnic Community*. New York, Greenwood Press.
- CANADA (1982) *Immigration, Statistiques*. Ottawa, Emploi et Immigration.
- CANADA (1984) *Recensement de 1981*. Ottawa, Statistique Canada.
- CARLOS, S. et POLÈSE, M. (1978) *L'écologie factorielle d'un système urbain : une analyse globale de facteurs de différenciation en milieu urbain pour les principales villes du Canada*. Montréal, Université du Québec. Institut national de la recherche scientifique, Études et documents, 13.
- CASTELLS, M. (1975) Immigrant Workers and Class Struggle in Advanced Capitalism : the Western European Experience. *Politics and Society* : 33-66.
- CASTLES, S. et KOSACK, G. (1973) *Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe*. New York, Oxford University Press.
- CHAMOISEAU, P. (1992) *Texaco*. Paris, Gallimard.
- COHEN, J. C., FALK, F. R. et CORTESE, C. F. (1976) Reply to Taeuber and Taeuber. *American Sociological Review* : 889-893.
- COLLECTIF (1981) (S. Engerman, J. Fage, R. Fogel, G. Frederickson, H. Gemery, E. Genovese, M. Greenberg, H. Gutman, M. Herskovits, F. Herskovits, J. Hogendorn, B. Kopytoff, R. Price et I. Wallerstein). *Esclave = facteur de production*. S. Mintz (dir. éd.). Paris, Dunod.
- CONSTANTINIDES, S. (1983) *Les Grecs du Québec*. Montréal, Éditions O. Meoikos-Le Métèque.
- CORTESE, C. F., FALK, F. R. et COHEN, J. K. (1976) Further Considerations on the Methodological Analysis of Segregation Indices. *American Sociological Review* : 630-637.
- (1978) Understanding the Standardized Index of Dissimilarity : Reply to Massey. *American Sociological Review* 590-592.

- COWGILL, D. O. et COWGILL, M. S. (1951) An Index of Segregation Based on Block Statistics. *American Sociological Review* : 825-831.
- COX, O. C. (1948) *Caste, Class and Race*. New York, Double Day.
- DARDEN, J. T. (1987) Socioeconomic Status and Racial Residential Segregation : Blacks and Hispanics in Chicago. *International Journal of Comparative Sociology*, 28 : 1-13.
- DARROCH, G. A. et MARSTON, W. G. (1971) The Social Class Basis of Ethnic Residential Segregation : The Canadian Case. *American Journal of Sociology*, 77 : 491-510.
- DENTON, N. A. et MASSEY, D. S. (1989) Racial Identity among Caribbean Hispanics : The Effect of Double Minority Status on Residential Segregation. *American Sociological Review*, 54 : 790-808.
- DESMARIS, G. (1993) *La morphogenèse de Paris, des origines à la révolution : une analyse morphologique, dynamique et sémiotique*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, thèse de doctorat en sciences du langage.
- (1995) *La morphogenèse de Paris*. Paris, L'Harmattan.
- DUNCAN, O. D. et DUNCAN, B. (1955a) A Methodological Analysis of Segregation Indexes. *American Sociological Review* : 210-217.
- (1955b) Residential Distribution and Occupational Stratification. *American Journal of Sociology* : 493-503.
- DUNCAN, O. D. et LIEBERSON, S. (1959) Ethnic Segregation and Assimilation. *American Journal of Sociology* : 364-374.
- ENGELS, F. (1973) *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*. Paris, Editions Sociales.
- FARIS, R. E. L. (1970) *Chicago Sociology 1920-1932*. Chicago, University of Chicago Press.
- FRYE, N. (1976) *The Secular Scripture. A Study of the Structure of Romance*. Cambridge (Mass.)/Londres, Harvard University Press.
- GRANOTIER, B. (1970) *Les travailleurs immigrés en France*. Paris, Maspéro.
- GUEST, A. M. et WEED, J. A. (1976) Ethnic residential Segregation : Patterns of Change. *American Journal of Sociology*, 81 : 1088-1111.
- HIRSCH, A. R. (1983) *Making the Second Ghetto*. Cambridge (Mass.), Cambridge University Press.
- HORNSETH, R. A. (1947) A Note on the Measurement of ecological Segregation. *American Sociological Review* : 603-604.
- HUBERT, J.-P. (1992) Sur les prétentions scientifiques et la légitimité philosophique d'une théorie des formes de l'établissement humain. *Cahiers de géographie du Québec*, 36 : 275-298.
- JAHN, J. (1950) The Measurement of Ecological Segregation : Derivation of an Index Based on the Criterion of Reproductibility. *American Sociological Review* : 100-104.
- JAHN, J., SCHMID, C. F. et SCHRAG, C. (1947) The Measurement of Ecological Segregation. *American Sociological Review* : 293-303.
- JOHNSON, M. (1973) A comment on Palmore and Whittington's Index of Similarity. *Social Forces* : 490-492.
- KALBACH, W. E. (1980) Historical and Generational Perspectives of Ethnic Residential Segregation in Toronto, Canada : 1851-1971. *Ethnic Pluralism in a Urban Setting*, S.S.H.R.C. *Research Papers*, 118, Toronto, Centre for Urban Community Studies.
- KANTROWITZ, N. (1973) *Ethnic and Racial Segregation in the New York Metropolis*. New York, Praeger.
- (1981) Ethnic Segregation : Social Reality and Academic Myth. In C. Peach, V. Robinson & S. Smith *Ethnic Segregation in Cities*. Londres, Crom Helm.
- LANGLOIS, A. (1986) Le comportement résidentiel de la population d'origine française à Ottawa. *Recherches sociographiques*, 27 : 261-273.
- LAVIGNE, G. (1979) La formation d'un quartier ethnique : les Portugais à Montréal. Université de Montréal, Faculté de l'Aménagement, thèse de doctorat.

- (1980) Le pouvoir ethnique : ses assises et ses objets. In N. Assimopoulos, J. Godbout, P. Hamel et G. Houde *La transformation du pouvoir au Québec*. Montréal, Albert Saint-Martin.
- (1985) La rente urbaine. In G. Ritchot et C. Feltz (éds) *Forme urbaine et pratique sociale*. Montréal/Louvain-la-Neuve, Le Préambule/CIACO.
- (1987) *Les ethniques et la ville*. Montréal, Le Préambule.
- (1988) Land Rent : Questions and Answers. In C. Yadav (éd.) *Urban Economics*. New Delhi, Concept, Perspectives in Urban Geography, 13.
- (1989) Le phénomène ethnique comme mode de vie. In N. Boumazan (éd.) *Banlieues, immigration, gestion urbaine*. Grenoble, Université Joseph Fourier, Institut de géographie alpine.
- LAVIGNE, G. et RITCHOT, G. (1991) De la typologie architecturale à la morphologie urbaine. In Croizé, J.-C. Frey et J.-P. Pinon (éds) *Recherches sur la typologie et les types architecturaux*. Paris, L'Harmattan.
- LEGGETT, J. C. (1968) *Class, Race, and Labor*. New York, Oxford University Press.
- LIEBERSON, S. (1963) *Ethnic Patterns in American Cities*. New York, Free Press.
- (1980) *An Asymmetrical Approach to Measuring Residential Segregation*. Research Paper, 115. Toronto, Université de Toronto, Centre for Urban and Community Studies.
- LURIA, D. D. (1974) Trends in the Determinants Underlying the Process of Social Stratification : Boston 1880-1920. *Review of Radical Political Economics*, 6 : 98-103.
- LYNCH, K. (1960) *The Image of the City*. Cambridge (Mass.), Massachusetts Institute of Technology.
- (1981) *A Good City Form*. Cambridge (Mass.), Massachusetts Institute of Technology.
- MACDONALD, J. S. et MACDONALD, B. D. (1962) Urbanization, Ethnic Groups and Social Segmentation. *Social Research*, 29 : 433-448.
- MANN, M. (1973) *Consciousness and Action among the Western Working Class*. London, MacMillan.
- MARQUES, D. et MEDEIROS, J. (1978) *Immigrantes portuguesas, 25 anos no Canada*. Toronto, Movimento Comunitario Português.
- MARSHALL, A. (1973) *The Import of Labor, the Case of the Netherlands*. Rotterdam, Rotterdam University Press.
- MARX, K. (1965) Le Capital. In M. Rubel (éd.) *Cœuvres, économie*. Paris, Gallimard.
- MASSEY, D. S. (1985) Ethnic Residential Segregation : A Theoretical Synthesis and Empirical Review. *Sociology and Social Research*, 69 : 315-350.
- McNICOLL, C. (1993) *Montréal, une société multiculturelle*. Paris, Belin.
- MEILLASSOUX, C. (1975) *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, Maspéro.
- MERCIER, G. (1985) Propriété privée, crédit, travail. In G. Ritchot et C. Feltz (éds) *Forme urbaine et pratique sociale*. Montréal/Louvain-la-Neuve, Le Préambule/CIACO.
- (1992) La théorie géographique de la propriété et l'héritage ratzélien. *Cahiers de géographie du Québec*, 36 : 235-250.
- (1995) *Histoire de la pensée géographique*. Québec, Université Laval, département de géographie (Coll. «Notes et documents de cours», n° 11).
- MERCIER, G. et RITCHOT, G. (1994) La dimension morale de la géographie humaine. Paris, UNESCO, *Diogène*, 166 : 43-54.
- NEBE, J. M. (1988) Residential Segregation of Ethnic Groups in West German Cities. *Cities*, 5 : 235-244.
- ORIOU, M. (1984) Concepts fondamentaux. In *Les variations de l'identité*. Rapport final de l'A.T.P., C.N.R.S., 054, Université de Nice.
- (1989) *Identités culturelles et identités nationales*. Université de Paris V, thèse de doctorat.
- ORLOVA, H. (1983) Researching Ethnic Segregation in Rotterdam : A Critic. *Sociologische Gids*, 30 : 131-143.

- PALMORE, E. et WHITTINGTON, F. (1970) Differential Trends Toward Equality Between Whites and Nonwhites. *Social Forces* : 108-117.
- (1973) Reply to Johnson. *Social Forces* : 492-493.
- PARK, R. E. (1924) Racial Assimilation in Secondary Groups. In Robert Erza Park et Ernest Watson Burgess (éds) *Introduction to The Science of Sociology*. Chicago, University of Chicago Press.
- (1928) Human Migration and the Marginal Man. *American Journal of Sociology*, 33 : 881-893.
- (1950) *Race and Culture*. Glencoe (Ill.), Free Press.
- (1967) The City : Suggestions for the Investigation of Human Behavior in the Urban Environment. In Robert Erza Park et Ernest Watson Burgess (éds) *The City*. Chicago, University of Chicago Press.
- (1971) The Urban Community as a Spatial Pattern and a Moral Order. In Ernest Watson Burgess (éd.) *The Urban Community*. Chicago, University of Chicago Press.
- PARK, R. E. et BURGESS, E. W. (1924) *Introduction to the Science of Sociology*. Chicago, University of Chicago Press.
- PRANDY, K. (1980) Residential Segregation and Ethnic Distance in English Cities. *Ethnicity*, 7 : 367-389.
- REES, P. (1970) Concept of Social Space : Toward an Urban Social Geography. In B. Berry et F. Horton (éds) *Geographic Perspectives on Urban Systems*. Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- (1971) Factorial Ecology : An Extended Definition, Survey and Critique of the Field. *Economic Geography*, special issue.
- RITCHOT, G. (1985) Prémisses d'une théorie de la forme urbaine. In G. Ritchot et C. Feltz (éds) *Forme urbaine et pratique sociale*. Montréal/Louvain-la-Neuve, Le Préambule/CIACO.
- (1992) La valorisation économique de l'espace géographique. *Cahiers de géographie du Québec*, 36 : 175-214.
- RITCHOT, G., MERCIER, G. et MASCOLO, S. (1994) L'étalement urbain comme phénomène géographique : l'exemple de Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 38(105) : 260-299.
- SEMYONOV, M. et TYREE, A. R. (1981) Community Segregation and the Costs of Ethnic Subordination. *Social Forces*, 59 : 640-666.
- SHEVKY, E. et WILLIAMS, M. (1949) *The Social Areas of Los Angeles, Analysis and Typology*. Berkeley, University of California Press.
- SHEVKY, E. et BELL, W. (1961) Social Area Analysis. In G. Theodorson *Studies in Human Ecology*. New York, Harper.
- SMOOHA, S. (1988) Internal Division in Israël by Forty. *Middle East Review*, 20 : 26-36.
- TAEUBER, K. E. et TAEUBER, A. F. (1964) The Negro as an Immigrant Group : Recent Trends in Racial and Ethnic Segregation in Chicago. *American Journal of Sociology* : 374-382.
- (1965) *Negroes in Cities*. Chicago, Aldine.
- (1976) A Practitioner's Perspective on the Index of Dissimilarity. *American Sociological Review* : 884-889.
- TARDIEU, J. (1990) *Noirs et Indiens au Pérou*. Paris, L'Harmattan.
- TEIXEIRA, C. (1986) *La mobilité résidentielle intra-urbaine des Portugais de la première génération à Montréal*. Université du Québec à Montréal, thèse de doctorat.
- (1987) *The Portuguese in Canada : Settlement Patterns and Spatial Distribution*. Toronto, non publié.
- (1992) *The Role of "Ethnic" Sources of Information in the Relocalisation Decision-Making Process : A Case Study of the Portuguese in Mississauga*. North York, York University, thèse de doctorat.

-
- TEIXEIRA, C. et LAVIGNE, G. (1991) Mobilidade e Etnicidade. *Boletim de Geografia Teoretica*, 21 : 81-92.
- ULLMAN, E. (1980) *Geography as Special Interaction*. Seattle/Londres, University of Washington Press.
- VAN AMERSFOORT, H. (1990) Ethnic Residential Patterns in a Welfare State : Lessons from Amsterdam, 1970-1990. In *International Sociological Association Conference (1990)*. U.S.A.-I.A.S.
- WILLIAMS, J. J. (1948) Another Commentary on So-Called Segregation Indices. *American Sociological Review* : 298-303.
- WOODS, R. (1979) Ethnic Segregation in Birmingham in the 1960s and 1970s. *Ethnic and Racial Studies*, 2 : 455-476.
- WOOLBRIGHT, L. A. (1986) *The Invasion Process Revisited : Hispanic, Black and Asian Residential Succession and Transition*. Chicago, University of Chicago, thèse de doctorat.

(Acceptation définitive en août 1995)